

# Loi Blanquer sur l'école de la confiance : Mobilisons-nous contre cette loi !



Parents MÉFIANTS a lancé cette pétition adressée à Edouard Philippe, Premier ministre et à 1 autre

Le mardi 19 février 2019, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture la loi dite de « l'école de la confiance ». Le texte de loi doit être examiné début avril au Sénat.

Ce texte nous préoccupe au plus haut point car plusieurs articles nous paraissent être à l'encontre de l'école publique, du bien-être et de l'épanouissement de nos enfants.

## **1 - Fusion des écoles maternelles, élémentaires et collèges**

Un des articles de cette loi prévoit la possibilité pour les collectivités locales de créer des établissements regroupant un collège avec toutes les écoles de son secteur.

### **Conséquences possibles pour les écoles maternelles et primaires :**

- Fermeture massive de classes (surtout dans les milieux ruraux)
- Regroupement de classes (CM dans telle commune, CE dans une autre, etc.),
- Hausse importante des effectifs par classe
- Suppression des postes de direction (direction assurée par l'adjoint du proviseur)

## **2 - Recrutement de contractuels en cours de formation**

La loi votée à l'Assemblée Nationale prévoit le recrutement de contractuels non diplômés pour assurer l'enseignement en classe au lieu de créer des postes d'enseignants.

## **3 - Fin des écoles de secteur**

Si la loi reste en l'état, dans le cas où il n'y a plus de place pour accueillir votre enfant dans l'école proche de votre domicile, il n'y aura pas d'ouverture de classe. Il faudra envoyer votre enfant dans une autre école à plusieurs kilomètres (ou alors dans l'école privée voisine...).

## **4 - Diminution, voire suppression de la liberté d'expression des enseignants**

Alors que les enseignants sont déjà soumis à une obligation de discrétion professionnelle et au devoir de réserve, la loi votée par

l'Assemblée Nationale prévoit des sanctions pour faute professionnelle si un enseignant critique l'Education Nationale. Il s'agit là d'une atteinte grave à leur liberté d'expression.

## **5 - Ecole obligatoire pour les enfants de 3 ans**

La loi prévoit de rendre obligatoire la scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans. Alors que 97,6% des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés, il s'agit d'un cadeau à l'enseignement privé. En effet, avec l'obligation de scolariser les enfants dès 3 ans (6 ans actuellement), les mairies devront financer les écoles maternelles privées. Les mairies n'ayant pas de moyens supplémentaires pour assumer cette charge, cette obligation risque de fortement impacter les écoles publiques.

## **MOBILISONS-NOUS !!!**

La loi doit maintenant passer devant le Sénat (début avril) et c'est le moment de faire entendre notre voix... Une fois votée, il sera trop tard. Les écoles seront gérées par les collèges, ce sera la fin des conseils d'école, et de la parole aux enseignants, parents et enfants...

**Le but de cette pétition est de montrer, d'abord à nos élus députés et sénateurs, puis au gouvernement, que nous, parents d'élèves, enseignants, citoyens sommes contre ces mesures portant atteinte à l'école publique et laïque dans notre pays.**